

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 11

Nombre de Membres votants : 14

Date de la convocation : 28 août 2026

Convocation affichée le : 28 août 2026

Procès-verbal affiché le : 2026

L'an deux mil vingt-six, le 17 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Jean-Pierre BATAIS — Véronique PICHERIT — Alain RENAULT — Nadine CORBEL — Marie-Hélène BRANDILLY — Dominique ABALAIN — Sébastien LEFEUVRE — Cathy SAGET — Frédéric CHEVILLON — Florence LE NEN

Absent excusé : Christian DARTOIS donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON, Virginie ROBIOU donne pouvoir à Cathy SAGET, Céline ROUVRAIS donne pouvoir à Dominique ABALAIN, Patrick MOUSSET.

Nadine CORBEL a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 2026/54	Modification du tableau des emplois et des effectifs
-------------------------	--

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L-542-2 et L-542-3

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (la modification de la durée d'un poste à temps non complet correspondant à la suppression et la création simultanées),

Compte tenu de la municipalisation de la bibliothèque en mai 2025 et après 1 an de fonctionnement, il s'avère que la durée hebdomadaire du poste prévu initialement reste insuffisante pour un bon fonctionnement du service,

Il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi correspondant.

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 18 juin 2026 pour la modification de durée hebdomadaire supérieure à 10%

Le Maire propose à l'assemblée la modification de la durée hebdomadaire du poste :

- Suppression de l'emploi d'adjoint territorial du patrimoine, catégorie C à temps non complet à raison de 8 h

Et simultanément

- La création d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine, catégorie C à temps non complet à raison de 17h30 à compter du 5 novembre 2026
Le temps de travail prévu lors de la municipalisation de la bibliothèque est insuffisant pour son bon fonctionnement.

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

14 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- D'adopter la proposition du Maire ;
- De modifier le tableau des emplois à compter du 05/11/2026 ;

-
- D'annexer à la présente délibération le tableau des effectifs ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

TABLEAU DES EFFECTIFS
Au 05/11/2026
COMMUNE DE SAINT-THUAL

						Poste vacant depuis le	Poste occupé	
Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo. du poste en centième (délibération et rémunération)	Durée hebdo. du poste en H/Mns	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)		Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)
	Filière Administrative (service administratif)							
Délibération n°2022/64 du 10/11/2022 modifié par délibération du 13/12/2023	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	C	35.00	35H00	Secrétaire de Mairie		Titulaire	TC
Délibération du 14 octobre 2021	Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	C	35.00	35H00	Agent accueil		Titulaire	TC
	Filière Technique (service technique)							
Délibérations du 12/05/2000 et du 08/07/2005 Modifiées par délibération du 01/09 2008 Modifiées par délibération du 20/07/2012 Modifiées par n°2019/42 du 20/09/2019	Adjoint technique territorial	C	61H00 par mois	61H00 par mois	Chargé d'entretien des locaux		Titulaire	TNC
Délibération n°2015/06 du 20/02/2015	Adjoint technique Territorial	C	35H00	35H00	Agent polyvalent des services techniques		Titulaire	TC
Délibération n°2023/12 du 09/02/2023	Adjoint technique Territorial	C	17.50	17H30	Agent polyvalent des services techniques		Titulaire	TNC
	Filière Culturelle (service bibliothèque)							
Délibération n°2026/53 du 17/09/2026	Adjoint du patrimoine	C	17.50	17H30	Gestion de la bibliothèque municipale	Modification de poste au 05/11/2026	Contractuel	TNC

SIGNATURES

Le Maire,
Loïc COMMEUREUC

Secrétaire de séance,
Nadine CORBEL

